



MAIRIE  
DE

05600 RISOUL

Téléphone : 04 92 45 01 07

Télécopie : 04 92 45 19 50

<http://www.mairiederisoul.com/>  
[accueil@mairiederisoul.com](mailto:accueil@mairiederisoul.com)

A Risoul, le 18 juillet 2022

## ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

### TSD HOMME DE PIERRE

#### NOTE D'INFORMATION

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, je vous informe que les parcelles de la société SFVA et de la SCI Chérine listées dans la délibération N°2022/008 du 18 janvier 2022 (annexée à la présente) sont en cours de rétrocession à la Commune de Risoul. A ce jour, l'acte de cession n'a pas encore été signé par les parties (attestation du notaire jointe).

De même, des négociations sont en cours avec la Foncière des activités sociales de l'énergie (propriétaire mentionné sur la matrice cadastrale afférente : Fédération départementale des maisons de jeunes clubs et Foy) afin d'acquérir environ 887 m<sup>2</sup> sur la parcelle AA32 (parcelle AA32-1) nécessaires à la construction de la gare de départ du télésiège débrayable de l'Homme de pierre (courrier joint). Cette portion sera frappée par une servitude de survol et de terrassement. La part restante de la parcelle AA32 (parcelle AA32-2) sera partiellement touchée par une servitude de survol, de terrassement et la présence de pylônes.

Pour servir et valoir ce que de droit

Le Maire,

Régis SIMOND.





villages vacances de  
**Ramatuelle-Risoul**

**MAIRIE DE RISOUL**

Monsieur le Maire  
La Rua  
05600 RISOUL

Marseille, le 12 juillet 2022

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courrier du 31 janvier 2022 concernant le projet de télésiège de l'homme de Pierre.

Par cet écrit, je vous transmets mon accord de principe sur l'échange de la parcelle AA 32 (à hauteur de 887 m<sup>2</sup>), propriété de la SCI Ramatuelle/Risoul avec une surface identique de 887 m<sup>2</sup> pris, soit en totalité de la parcelle AA 31, soit répartis entre la AA 31 et la AA8. Cette prise de décision d'affectation s'opèrera après étude de nos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Pascal Carrano

Gérant



**Hervé PACE et Nicole DEREPA**

**NOTAIRES ASSOCIÉS**

**Céline MIZERA**

**NOTAIRE**

C.D.C. N° 0000165358L 61  
au nom de la société

**ATTESTATION**

**JE SOUSSIGNEE**

**Maître Nicole DEREPA Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée dénommée « Hervé PACE et Nicole DEREPA notaires associés, Société titulaire d'un office notarial à GUILLESTRE (05600) », Place du Portail,**

**CERTIFIE ET ATTESTE**

Que l'office notarial est sur le point de procéder à la vente au profit de la Commune de RISOUL, par les sociétés dénommées SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CHERINE, et SOCIETE FONCIERE DE VALORISATION ET D'AMENAGEMENT (SFVA), de l'ensemble des parcelles dont la liste figure en annexe de la délibération du Conseil Municipal de la Commune de RISOUL en date du 18 janvier 2022,

Cette régularisation devant intervenir au plus tard le 10 septembre 2022.

**EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.**

**FAIT A GUILLESTRE (Hautes-Alpes)**

**LE 15 JUILLET 2022**

Maitre Nicole DEREPA



**OUVERTURE**

Lundi au Vendredi  
9h30 à 12h.  
et de 15h. à 18h.

**STANDARD**

**NEGOCIATION IMMOBILIERE**

Tél. 04 92 45 04 01  
Fax 04 92 45 25 45

**Villa "ORIZABA" Place du Portail – 05600 GUILLESTRE**

**Email : [pace-et-associe@notaires.fr](mailto:pace-et-associe@notaires.fr)**

Société titulaire d'un office notarial

Membre d'une association agréée